

LUTTE ANTI-CONTREFAÇON :

L'UNIFAB SE FELICITE DES PROPOSITIONS DU RAPPORT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

L'Union des Fabricants (Unifab), association de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle qui regroupe plus de 200 entreprises issues de tous les secteurs d'activité, **se réjouit de la publication, ce jour, du rapport de l'Assemblée Nationale sur les politiques publiques de lutte anti-contrefaçon** présenté par les Députés Christophe Blanchet et Pierre-Yves Bournazel.

Auditionnée pour son expertise en tant que représentante du secteur privé français, l'Unifab a pu exprimer concrètement les diverses problématiques que rencontrent les entreprises en illustrant ses propos par des exemples concrets en lien avec l'économie, l'environnement, la santé et la sécurité des consommateurs.

Ce fléau – qui représente **3.3% du commerce mondial**, près de **8 milliards d'euros de pertes en France**, supprime près de **40 000 emplois** sur le territoire français et a pu **duper 37% des e-consommateurs** ayant acheté un faux produit en pensant faire l'acquisition d'un produit authentique - **est aujourd'hui, enfin dénoncé.**

Avec 18 propositions* concrètes qui démontrent la nécessité d'organiser une riposte au plus haut niveau national et européen, l'Assemblée Nationale révèle l'importance des conséquences néfastes de ce marché parallèle, détenu aux mains des plus grands réseaux criminels.

Les diverses recommandations proposent des avancées majeures qui permettraient un nouveau regard sur la contrefaçon, une stratégie nationale impactante et un renforcement du cadre législatif actuel pour tarir l'offre de contrefaçon, notamment :

-**en nommant un Délégué interministériel** pour assurer la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la contrefaçon,

-**en instituant une procédure administrative d'avertissement ou de blocage des sites** internet proposant à la vente des produits contrefaisants, **en renforçant le système de blocage des sites** commercialisant des contrefaçons,

-**en adaptant l'organisation judiciaire aux mutations du commerce international en ligne** par : l'attribution d'une chambre juridictionnelle dans certains gros tribunaux de grande instance aux litiges relatifs au commerce en ligne – la possibilité aux détenteurs de droits de déposer leurs requêtes en ligne – la limitation de la rotation des magistrats dans les postes spécialisés dans la propriété intellectuelle et les litiges relatifs au commerce en ligne,

-**en intégrant la contrefaçon dans la feuille de route politique de l'Union européenne** auprès de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) et d'Europol,

-**en reconnaissant la responsabilité des plateformes de commerce électronique et des réseaux sociaux** en cas de mise en vente de produits contrefaisants et leur imposer un devoir de vigilance, afin que ce qui est illégal « hors ligne » le devienne « en ligne ».

"Je tiens à féliciter le travail minutieux réalisé par les Députés Blanchet et Bournazel, dont je connais l'attachement à la propriété intellectuelle, moteur économique indispensable à la France, surtout en période de crise. Ce Rapport doit permettre de valoriser la création et l'innovation en France, doit donner confiance en l'économie digitale et doit protéger les e-consommateurs en leur offrant un environnement numérique sécurisé. L'Unifab se tient à la disposition du gouvernement pour travailler à la mise en place de ces 18 propositions" - déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.

Pour accéder au rapport complet : [ICI](#)

Pour accéder aux propositions : [ICI](#)

